FORTUNA INVEST - Risk Control 4

Rapport Mensuel **NOVEMBRE 2016**

But de placement

L'objectif de placement du FORTUNA INVEST - Risk Control 4 consiste essentiellement à dégager un revenu global optimal.
Les placements du compartiment sont gérés de manière active en vue de réaliser un rendement en CHF aussi élevé que possible au sein du niveau de risque défini. Le fonds investit avant tout dans des actions et des titres assimilables à des actions, des titres à revenu fixe, des instruments du marché monétaire et dans d'autres fonds.
Le fonds vise à participer à la hausse des marchés tout en contrôlant le risque. Pour faire face à l'évolution des marchés, le fonds peut investir jusqu'à 100% dans des placements défensifs.

Relations clientèle

Administration des fonds
Soodmattenstrasse 10
8134 Adliswil, Schweiz
Tel.: +41 58 472 53 05
e-mail: investment.ch@generali.com

Profil de risque

faible élevé

Données relatives au fonds par 30.11.2016

Numéro de valeur / Numéro ISIN	23726290 / CH0237262909
Gestion du fonds	Credit Suisse / depuis 01.09.2014
Domicile du fonds	Suisse
Direction du fonds	FORTUNA Investment SA, Adliswil
Distributeur principal	FORTUNA Investment SA, Adliswil
Monnaie du fonds	CHF
Lancement	31.08.2014
Bouclement de l'année comptable	Fin mars
Indice de référence	pas d'indice
Distribution	Capitalisation
Fortune du fonds (en mio.)	CHF 1'137.30
Valeur nette d'inventaire (VNI)	95.26
Valeur la plus haute sur 1 an / la plus basse sur 1 an	97.38 / 93.11
Duration modifiée (années)	5.14
Durée résiduelle moyenne (années)	5.70
Commission d'émission	2.00%
Commission forfaitaire de gestion	1.00%
Total Expense Ratio (TER)	1.01%

Type de placement et Devises

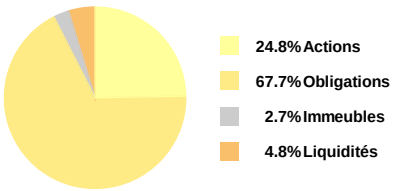

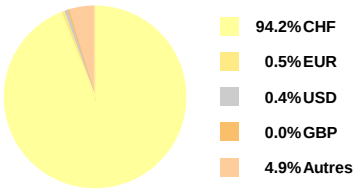

Rendement annuel en % et rendement cumulé en CHF par 30.11.2016

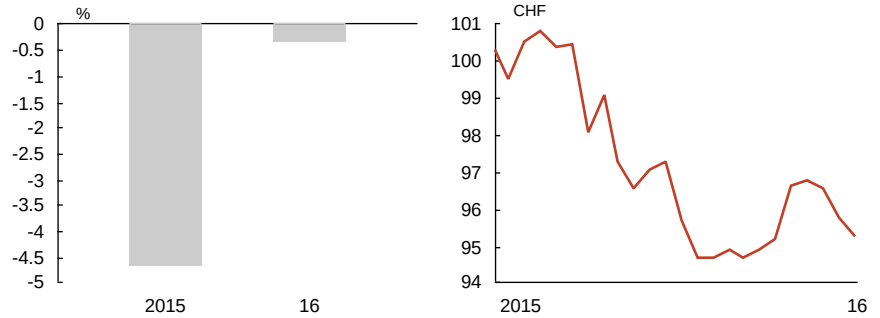

Positions les plus fortes

CH Government Bonds 2023	6.4%
CH Government Bonds 2019	5.7%
CH Government Bonds 2020	5.6%
CSIF US INDEX	5.5%
CS Emerging Market	5.3%
CH Government Bonds 2021	5.2%
CSIF Total Market Index CH	5.1%
Cash Allocation incl. Money Markets	4.8%
Credit Suisse Eurozone	4.7%
CH Government Bonds 2022	4.4%

Rendement cumulé en %

	Fonds	Indice de référence
31.12.2015	-0.4%	n.a.
30.11.2015	-2.1%	n.a.
30.11.2013	n.a.	n.a.
30.11.2011	n.a.	n.a.
30.11.2009	n.a.	n.a.

Remarques

Le présent document ne constitue ni une offre ni une recommandation ni une invitation de FORTUNA Investment SA à acquérir ou à vendre des instruments de placement, à effectuer des transactions ou à conclure des actes juridiques de quelque nature que ce soit. FORTUNA Investment SA décline toute responsabilité (ni expressément ni tacitement) concernant l'exactitude, l'exhaustivité et le caractère actuel des informations et opinions publiées. Les données historiques concernant la performance des fonds ne constituent en rien une garantie pour des revenus futurs. La performance future des fortunes investies ne peut être déduite de l'évolution des cours présentée; la valeur de placement peut par conséquent augmenter ou baisser. En raison des fluctuations de cours, FORTUNA Investment SA ne peut garantir ni le maintien, ni une augmentation de la valeur du capital investi. Pour de plus amples informations concernant les restrictions de vente, veuillez lire le prospectus du fonds concerné.

Le prospectus simplifié, le prospectus avec contrat de fonds intégré et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Direction du fonds (FORTUNA Investment SA, Soodmattenstrasse 10, CH-8134 Adliswil), des Services de paiement et des Services de dépôts (BSI SA, Via Magatti 2, CH-6900 Lugano) ainsi qu'à l'adresse www.fortunainvest.ch.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a donné l'autorisation à FORTUNA Investment SA de placer jusqu'à 100% de la fortune totale du FORTUNA INVEST - Risk Control 4 dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur dans la mesure où ils sont émis ou garantis par un Etat ou une corporation de droit public de l'OCDE ou par des organisations internationales de droit public auxquelles la Suisse ou un Etat membre de l'Union européenne appartient (Art. 83, al. 2, let. c, OPCC).

Glossaire financier

Numéro de valeur:

Numéro d'identification de titres utilisé en Suisse pour faciliter leur négoce et transfert. Il s'agit du numéro ISIN sur le plan international.

Indice de référence:

Indice qui sert de base de comparaison au fonds de placement en termes de performance. L'indice de référence (ou benchmark) définit un portefeuille témoin ou de référence à l'aune duquel l'évolution de la valeur du portefeuille effectif peut être évaluée. Les rendements des indices de référence ne contiennent pas de composante de frais.

Valeur nette d'inventaire (VNI):

La valeur nette d'inventaire d'une part de fonds correspond à la fortune nette du fonds divisée par le nombre de parts en circulation.

Duration modifiée:

Mesure la sensibilité d'un produit aux variations de taux d'intérêts. La duration modifiée indique la variation de cours d'une obligation en pour-cent si le taux d'intérêt du marché varie de 1%. Afin de calculer la variation en pour-cent de l'obligation, la duration modifiée doit être multipliée par la variation en pour-cent du taux d'intérêt. Elle constitue le chiffre-clé grâce auquel l'investisseur peut apprécier en un coup d'œil les opportunités de même que les risques de cours.

Durée résiduelle moyenne:

Durée résiduelle moyenne des obligations depuis la date actuelle jusqu'à l'échéance ou au remboursement anticipé. Ce chiffre-clé indique si le fonds est investi à long ou à court terme.

Commission d'émission:

Commission portée au débit de l'acheteur par la direction du fonds émettrice lors de la souscription de parts de fonds.

Commission forfaitaire de gestion (all-in-fee):

Chiffre-clé pour calculer la charge de la fortune du fonds découlant de l'activité commerciale du fonds. Cette commission couvre toutes les dépenses d'achat, de vente et de conservation des titres, ainsi que tous les autres frais (impression des prospectus, rapports annuels et semestriels, coûts de l'organe de révision et publication des cours, émoluments de l'autorité de surveillance, etc.). Seuls ne sont pas couverts les frais d'achat et de vente de titres par le gestionnaire du fonds.

Total Expense Ratio (TER):

Le total des frais sur encours ou total expense ratio est une valeur normée permettant une meilleure comparaison des fonds et indiquant les coûts occasionnés chaque année en sus de la commission d'émission pour un fonds de placement donné.